

Formulaire C
Renouvellement – autre modification

Ce formulaire complété doit être renvoyé au format Word.

La section 7 « déclaration sur l'honneur et signature » figurera dans votre version Word, mais sera en outre scannée avec la signature et renvoyée parallèlement au format PDF.

Enregistrez vos fichiers sous la dénomination suivante :

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification

nom du centre – Formulaire C - Renouvellement – autre modification – signature

Section 1 : Identification du demandeur

Dénomination officielle : Ateliers de Pontauray

Numéro d'agrément : CISP-022

Rue : de Pontauray

Numéro : 4

Boîte :

Code postal : 5 6 4 0

Localité : Mettet

Coordonnées de la personne de contact pour le suivi du dossier

Madame Monsieur

Nom : Michaux

Prénom : Nancy

Fonction : Directrice

Téléphone : 0492/732101

Courriel : direction@pontauray.be

Section 2 : Modifications demandées

Votre demande concerne :

<input checked="" type="checkbox"/>	la modification du projet pédagogique et ses modalités d'organisation, en ce compris le modèle du contrat pédagogique et du programme individuel de formation ; <i>(complétez la section 3)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	la modification du programme de formation d'une filière déjà agréée ; <i>(complétez la section 4)</i>
<input checked="" type="checkbox"/>	la description des moyens et ressources matériels, humains et financiers, en ce compris la copie du rapport d'inspection par le service incendie ainsi que tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs ; <i>(complétez la section 5)</i>
<input type="checkbox"/>	les statuts coordonnés de l'ASBL, tels que publiés au Moniteur belge, ou la décision du conseil de l'action sociale et la copie de l'approbation du conseil communal s'il s'agit d'un CPAS ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	le contrat de coopération avec le Forem ; <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>
<input type="checkbox"/>	les preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical. <i>(passez à la section 6 : Annexes à joindre)</i>

Plusieurs choix sont possibles. Cochez la ou les cases qui vous concernent.

Complétez ensuite ci-dessous la ou les sections qui vous concernent ou passez directement à la section 6 : Annexes à joindre.

Rappel : pour une demande de nouvelle filière ou de modification de l'arrêté d'agrément au niveau de la description des filières (volume horaire, intitulé, etc.), vous devez utiliser le formulaire B « renouvellement – modification de l'arrêté d'agrément ».

Section 3 : Modification du projet pédagogique

Décrivez brièvement ci-dessous les modifications du projet pédagogique et de ses modalités d'organisation, en ce compris les éventuelles modifications du modèle de contrat pédagogique et du modèle de programme individuel de formation.

Annexez un exemplaire actualisé du projet pédagogique et/ou, si cela est pertinent, le modèle de contrat pédagogique et/ou le modèle du programme individuel de formation.

(30 lignes maximum) :

La pratique quotidienne et l'évolution du contexte nous ont amenés à faire évoluer notre projet pédagogique tel que remis en 2016. Le projet pédagogique ci-annexé tient compte de ces différentes modifications.

- En lien avec notre nouvelle filière agréée de préparateur en produits de boucherie, les paragraphes sur la durée et le rythme hebdomadaire des formations ainsi que sur nos infrastructures ont été mis à jour.
- Notre organigramme et fonctions ont quelque peu évolué.
- Pour toutes nos filières de formation, le rythme de nos journées « off » s'effectue de façon mensuelle et plus de façon hebdomadaire ou bimensuelle. Nous souhaitons effectuer cette modification car nous constatons par la pratique de terrain que tant les connaissances de base que les évaluations sur base des référentiels s'appliquent davantage en situation réelle de production. Les journées « off » mensuelles restent consacrées aux animations collectives abordant des thématiques sociales ou professionnelles d'intérêt pour les stagiaires, aux évaluations comportementales et à leurs préparations et aux discussions constructives en présence du stagiaire, des formateurs, du coordinateur et de l'accompagnateur confirmant les points acquis et débouchant sur de nouveaux objectifs de progression pour le stagiaire.
- L'évolution des technologies de l'information et de la communication entraîne des modifications dans nos activités auprès des stagiaires et partenaires. Les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, mails, ...) deviennent nos premiers canaux de communication quant à nos offres de formation. Lors des animations collectives et en entretien individuel, les accompagnatrices informent et utilisent avec les stagiaires les outils informatiques en lien avec le métier et la recherche de stage, d'emploi. Les accompagnatrices ont suivi et vont encore suivre des formations aux outils informatiques pour pouvoir transmettre ces connaissances aux stagiaires.
- Lors de stages extérieurs, l'adaptation et l'implication du stagiaire sont évaluées par l'accompagnateur socioprofessionnel et dorénavant aussi par un formateur ou coordinateur de filière lors d'une visite sur le lieu de stage. Cette pratique permet de mieux évaluer les compétences techniques du stagiaire.
- Notre réseau de partenaires a évolué au fil des années et s'est davantage étoffé offrant davantage de possibilités d'insertion socioprofessionnelle.

Le document de projet post-formation a été revu afin de rendre son remplissage plus facile. Le projet à l'entrée et à l'issue de la formation y sont toujours repris ainsi que les freins et ressources.

L'évaluation de la formation par le stagiaire a aussi été revue sous forme d'une évaluation par le stagiaire de son bien-être en formation. Le modèle de contrat pédagogique ainsi que le modèle du programme individuel de formation ont été adaptés en fonction des changements dus aux évolutions de l'asbl. (Contrats d'assurance, changement de direction, évolution du recours au tiers, ...). Ci-joints, vous trouverez les versions mises à jour.

Le règlement d'ordre intérieur a également été actualisé au fil des modifications internes et de la réglementation de la protection des données à caractère personnel. Il est à disposition de l'Administration au sein de notre asbl.

Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Gros-œuvre

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.

(40 lignes maximum) :

La répartition du programme de formation reste identique au niveau du nombre d'heures de formation théorique, pratique, de stages en entreprise et d'accompagnement social. La modification à noter est que nous ne disposons plus d'un bénévole qui dispense une formation VCA aux stagiaires. Les 24 heures prévues à cet effet sont dispensées par notre organisme.

Quant à la formation pratique, les grilles d'évaluations de la filière gros-œuvre ont été finalisées et mises en pratique. Le programme de formation pratique de la filière est composé comme suit :

UF 1 : Maîtrise de l'outillage et des matériaux et des EPI

(1. Utiliser des machines portatives, 2. Disposer de manière ordonnée les matériaux et/ou le matériel, 3. Participer à la manutention du matériel et des matériaux, 4. Participer à la manutention et au déplacement des charges)

UF 2 : Lecture des plans, connaissance du chantier et prise de niveaux

(1. Assembler et placer des chaises, 2. Relever et reporter des niveaux et aplombs, 3. Positionner des profils-guides)

UF 3 : Participer à l'installation, à la gestion, à la désinstallation et la sécurisation des chantiers

(1. Placer une signalisation, 2. Aménager l'accès, 3. Cloisonner contre la poussière, contre l'intrusion, 4. Gérer les déchets et respecter la propreté sur le chantier, 5. Protéger des ouvrages des intempéries, 6. Monter et utiliser un échafaudage en toute sécurité)

UF 4 : Terrassement et coffrage

(1. Réaliser un terrassement, y compris les semelles, 2. Coffrer, 3. Ferrailler, 4. Couler un béton et décoffrer)

UF 5 : Réaliser un égouttage et un drainage

(1. Poser des canalisations, 2. Poser un drain raccordé à une chambre de visite et au réseau d'égouttage)

UF 6 : Maçonnerie d'élévation, pose d'éléments porteurs en rénovation ou nouvelle construction

(1. Préparer un mortier ou une colle en fonction des quantités nécessaires, 2. Maçonner, 3. Découper les éléments, 4. Réaliser des nœuds constructifs en évitant des futurs ponts thermiques, 5. Evider des joints et jointoyer, 6. Poser des linteaux et seuils, 7. Réaliser des linteaux droits ou sur cornières)

UF 7 : Réaliser des travaux d'isolation "gros-œuvre"

(1. Assurer une isolation thermique de divers plans de construction et de plans entre eux)

UF 8 : Réaliser l'étanchéité de ouvrages

(1. Placer des barrières d'étanchéité)

UF 9 : Paver/Carreler

(1. Paver et/ou carreler, 2. Placer les bordures, 3. Réaliser les pentes, 4. Placer les caniveaux)

Ces grilles d'évaluations constituant nos référentiels sont complétées en version informatique et sont à disposition de l'Administration au sein de notre centre de formation.

Les évaluations de stage ont également été remaniées. Elles comportent une grille d'évaluations des compétences techniques et une grille d'évaluations des comportements socioprofessionnels. Elles sont aussi à disposition de l'Administration.

Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Menuiserie - Isolation

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.

(40 lignes maximum) :

La répartition du programme de formation reste identique au niveau du nombre d'heures de formation théorique, pratique, de stages en entreprise et d'accompagnement social. La modification à noter est que nous ne disposons plus d'un bénévole qui dispense une formation VCA aux stagiaires. Les 24 heures prévues à cet effet sont dispensées par notre organisme.

Quant à la formation pratique, le contenu du programme de formation pratique de la filière Menuiserie – isolation est évalué sur base des mêmes items de référentiels que ceux rendus pour l'agrément en 2016. Les grilles d'évaluations ont été revues au niveau de la mise en page et du système de pondération qui est structuré en 4 niveaux.

Les grilles d'évaluations constituant nos référentiels sont complétées en version informatique et sont à disposition de l'Administration au sein de notre centre de formation.

Les évaluations de stage ont également été remaniées. Elles comportent une grille d'évaluations des compétences techniques et une grille d'évaluations des comportements socioprofessionnels. Elles sont aussi à disposition de l'Administration.

Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Horeca

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.

(40 lignes maximum) :

La répartition du programme de formation reste identique au niveau du nombre d'heures de formation théorique, pratique, de stages en entreprise et d'accompagnement social. La modification à noter est que nous ne disposons plus de bénévole qui dispense un atelier de remise à niveau en mathématiques, en français et en expression orale. Les 85 heures prévues à cet effet sont dispensées par notre organisme.

Quant à la formation pratique, des items supplémentaires ont été ajoutés au niveau du contenu du programme de formation. Une colonne supplémentaire a été ajoutée au système de pondération. Outre la colonne « acquis », « non acquis », a été ajoutée la colonne « en cours d'acquisition ».

Le programme de formation pratique de la filière Horeca est composé des unités de formation suivantes construites autour d'activités-clés dont découlent plusieurs compétences. :

COMMIS DE SALLE :

- UF 1 : Entretien du matériel, le mobilier et vérifier la propreté des locaux.
- UF 2 : Effectuer la mise en place de salle
- UF 3 : Accueillir le client
- UF 4 : Participer au service

COMMIS DE CUISINE RESTAURANT :

- UF 1 : La gestion du stock : deux tâches à réaliser
- UF 2 : La mise en place générale liée aux préparations froides : cinq tâches à réaliser
- UF 3 : La mise en place liée aux préparations chaudes : cinq tâches à réaliser
- UF 4 : La participation au service : une tâche à réaliser
- UF 5 : Le nettoyage de la cuisine : trois tâches à réaliser

COMMIS DE CUISINE DE COLLECTIVITE :

- UF 1 : Réceptionner, ranger et participer à l'état du stock des produits
- UF 2 : Participer à la mise en place générale
- UF 3 : Participer aux préparations du menu du jour
- UF 4 : Evoluer en cohérence avec les techniques de liaison exploitée
- UF 5 : Dresser
- UF 6 : Assurer l'entretien et la maintenance

Les grilles d'évaluations constituant nos référentiels sont à disposition de l'Administration au sein de notre centre de formation.

Les évaluations de stage ont également été remaniées. Elles comportent une grille d'évaluations des compétences techniques et une grille d'évaluations des comportements socioprofessionnels. Elles sont aussi à disposition de l'Administration.

Section 4 : Modification du programme de formation d'une filière déjà agréée

Intitulé de la filière :

Préparateur en produits de boucherie

Reproduisez cette section 4 **pour chaque filière** dont le programme devrait être modifié.

Décrivez ci-dessous les modifications du programme de formation.

(40 lignes maximum) :

La répartition du programme de formation reste identique au niveau du nombre d'heures de formation théorique, pratique, de stages en entreprise et d'accompagnement social. La modification à noter est que nous ne disposons plus de bénévole qui dispense un atelier de remise à niveau en mathématiques, en français et en expression orale. Les 45 heures prévues à cet effet sont dispensées par notre organisme.

Quant à la formation pratique, le contenu des référentiels évalués sont identiques à ceux communiqués lors de la demande d'agrément rentrée en 2021. La seule modification apportée se porte au niveau du système de pondération où a été ajoutée la colonne « en cours d'acquisition » aux items « acquis » et « non acquis ».

Section 5 : Modification des moyens et ressources matériels, humains et financiers

Décrivez brièvement ci-dessous les modifications des moyens et ressources matériels, humains et financiers. Si c'est pertinent, annexez parallèlement un exemplaire actualisé du rapport d'inspection par le service incendie ainsi que de tout document délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs (voir section 6 « annexes à joindre »).

(30 lignes maximum) :

Pour la filière de préparateur en produits de boucherie, nous avons obtenu une preuve ci-jointe de l'AFSCA vérifiant le respect des obligations imposées par les réglementations applicables à ce secteur d'activité.

Depuis fin 2018, le service de prévention externe s'appelle Liantis et plus Provikmo.

Section 6 : Annexes à joindre

Ne joignez que les annexes qui s'appliquent à votre demande de modification.

Ne joignez aucune annexe qui ne soit pas prévue dans la liste ci-dessous.

L'Administration vous recontactera si elle souhaite des informations complémentaires.

Cochez ci-dessous la case correspondant aux annexes que vous joignez et indiquez le nombre total de celles-ci en fin de cadre.

Modification du projet pédagogique	
X	Projet pédagogique actualisé
X	Modèle de contrat pédagogique actualisé
X	Modèle de programme individuel de formation actualisé
Modification des moyens et ressources matériels, humains et financiers	
	Rapport actualisé d'inspection par le service incendie
X	Document actualisé délivré par un organisme agréé pour le matériel présentant des risques éventuels pour les utilisateurs
Modification des statuts ou de la décision du conseil de l'action sociale et approbation du conseil communal	
	Si ASBL : statuts modifiés, tels que parus au Moniteur belge
	Si CPAS : décision modifiée du Conseil de l'aide sociale et approbation modifiée du Conseil communal
Modification du contrat de coopération avec le Forem	
	Contrat actualisé de coopération avec le Forem
Modification des preuves nécessaires à la vérification du respect des réglementations applicables au centre et, notamment, celle du respect de la réglementation relative au contrôle médical	
	Document actualisé

Nombre total d'annexes jointes :

Section 7 : Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné,

Nom :

Prénom :

légalement autorisé à engager le CISP suivant :

et agissant en qualité de :

déclare sur l'honneur que les renseignements mentionnés dans le formulaire C de demande de renouvellement d'agrément sont exacts et complets.

Fait à :

Date :

2	8	/	0	3	/	2	0	2	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Mention manuscrite « *Lu et approuvé* » :

Signature :